Concours de Mots du Progrès du Nord

BON N° 56

Mot trouvé ....

Découper et conserver ce bon.

FEMINISME

LA SAINTE-CATHERINE

rue de la Paix

Les petits bars vont disparaître et les habitués de ces lieux de débauche chercheront d'autres maisons de rendez-vous. En applaudissant aux mesures prises pour l'assainissement de la ville de Lille, n'oublions pas que les hommes, coutumiers de ces fréquentations, sont les instigateurs de ces genres de commerce et consentons à admettre que l'immoralité, imputable à l'un et l'autre sexe, est aussi répréhensible chez celui qui provoque et entretient le vice que chez les femmes qui en vivent.

C'est un mouvement vers des réformes devenues urgentes et puisque nous touchons à un sujet si scabreux, nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur les nombreuses agressions dont sont victimes des femmes et des jeunes filles.

Les terrains vagues, les quartiers peu habités et mal éclairés permettent aux jeunes vauriens de commettre dans les conditions les plus révoltantes des crimes qui devraient être assimilés à l'assassinat. Les viols et tentatives de viols se renouvellent et les coupables, quand ils sont arrêtés, sont condamnés à des peines trop faibles. Les lois françaises sont d'une extrême indulgence pour les brutes qui assouvissent leur passion. Après une courte détention, ces individus sont remis en circulation et, comme aucun effort n'est fait pour moraliser les délégués, ils deviennent un danger permanent. Au service militaire, ils donnent de mauvais exemples et de mauvais conseils aux jeunes soldats et s'ils se marient, ils ne respecteront pas même leurs enfants.

Cette mansuétude de la loi et de la société pour les actes de violence envers les femmes a une répercussion sur les hommes de nature grossière qui se jouent volontiers des jeunes filles.

Un fait récent prouve la démoralisation grandissante de la jeunesse masculine et la coupable faiblesse de ceux qui laissent de pareils actes se produire.

La fête de Sainte-Catherine a été l'occasion d'immondes attaques contre les femmes filles qui la célébraient en se promenant toutes parées de fleurs. « Comme tous les ans, écrit un habitant de la rue de la Paix, à Paris, un grand nombre de jeunes gens et même d'hommes mûrs se mirent à les poursuivre et sous prétexte de les embrasser se livrèrent sur elles à des gestes plus que répréhensibles.

Un concierge proteste ainsi : « Nous avons vu des groupes de dix à quinze individus se jeter sur la même fille, l'embrasser et... », on n'ose reproduire plus avant le témoignage du concierge.

Un rédacteur au Ministère de la guerre a assisté à des scènes répugnantes auxquelles les jeunes filles essayaient de se soustraire. Une haute personnalité officielle a vu, rue Daunou, une jeune fille de quatorze ans empoignée par une douzaine d'individus qui, après lui avoir arraché ses jupes l'ont élevée à bras le corps et fait gigoter sous les yeux du public.

Les agents bénévoles répondaient aux passants indignés qui les sommaient d'agir: « Ce ne sont que des jeunes filles provocatrices et des jeunes gens qui leur répondent. Laissons-les donc faire. »

Néanmoins 63 arrestations furent faites, parmi ces individus se trouvaient 26 employés de commerce, 4 employés de banque, 8 employés de bureau, 1 employé du ministère, 4 étudiants, une dizaine d'ouvriers et quelques professions diverses.

Des étrangères, rue de la Paix, se réfugiaient dans les magasins et disaient : « C'est honteux pour une ville comme Paris. M. Fontana, le grand joaillier, disait : — Voilà vingt ans que j'habite la rue. La Sainte-Catherine était autrefois une fête pleine de charme et de gaieté. Il n'y a guère que trois ou quatre ans que cela tourne au désordre. Je me demande pourquoi, lorsqu'il s'agit de femmes et d'enfants de la classe laborieuse, on ne fait rien pour les protéger.

Nous devons ajouter que les femmes ne sauraient être protégées dans les conditions de mépris où les préjugés les maintiennent vis-à-vis des hommes.

La démoralisation est si complète à ce sujet, que le jeune homme, soi-disant bien élevé, n'a aucun scrupule de séduire des ouvrières.

Les hommes appellent cela s'amuser et si les conséquences risquent de leur créer des obligations ou seulement des désagréments, ils offrent une somme minime pour faire disparaître le fruit de leur amour. Mais le plus souvent, ils s'éloignent après une courte liaison. Faux noms, faux serments, faux domiciles égarent les pauvres filles naïves — et il en est encore qui aiment et se croient aimées. — Après l'abandon, elles ont l'alternative de mettre leur enfant à l'Assistance publique ou de travailler et de perdre la santé par les privations et les difficultés de l'existence.

Paul GRENDEL.

La promotion militaire en janvier

L' « Officiel » publie les nominations et mutations suivantes :

NOMINATIONS

Sont nommés :

Infanterie. — Au grade de colonel, les lieutenants-colonels Bulot, du 99e au 22e ; Henry, du 111e au 122e ; Delaunay, du 93e au 29e ; Vérillon, du 41e au 25e ; Blondin, du 83e au 91e ; Brault, du 169e au 169e ; Dardier, du 135e au 50e ; Arbanère, b., c., état-major., maintenu ; Dessiaux, h. e., ét.-maj., au 124e ; Bard, h. e., ét.-maj. maintenu ; Duport, h. e., ét.-maj., maintenu ; Savetier, h. c. ét.-maj., maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel, les chefs de bataillon Bony, h. c., recrutement, maintenu ; Gracy, du 1er zouaves au 136e d'inf. ; Malabert, du 125e au 120e ; Guinard, du 23e au 166e ; Robert, du 66e au 135e ; Perron, du 157e au 95e ; Rouhan, du 61e au 142e ; Bonet, du 140e au 169e ; Sardi, du 101e au 106e ; Guyot d'Asnières de Salins, du 68e au 148e ; Cadet, du 11e au 146e ; Beynes, du l'ét.-maj., maintenu ; Merty, du 40e au 111e ; Giraud, de l'état-maj., maintenu ; Duchêne, du 26e au 168e ; Devaus, de l'ét.-maj., maintenu.

Au grade de chef de bataillon, les capitaines Delétoile, du 87e au 125e ; Bluem, du 9e au 150e ; Lambol, du 143e au 2e ; Cassan, du 109e au 164e ; Deveyod, du 91e au 148e ; Dujardin, du 29e au 110e ; Allegret, du 157e au 10e ; Ducongé, du 110e au 64e ; Gueritte, du 134e au 167e ; Delahaut, des affaires indig. au 125e inf. ; Molard, du 50e au 170e ; Pachon, du 16e bat. de chass. au 3e tir. indig. ; Gros, du 4e zouaves au 6e tir. indig. ; Soleilhavoup, du 123e au 172e ; Laugery, du 47e au 166e ; Hautier, du 74e au 172e ; Tortolling, du 4e zouaves au 47e inf. ; Lenhardt, du 155e au 113e ; Tuffal, du 83e au 18e ; Sonnet, du 115e au 125e ; Biondet, du 149e au 66e ; Berthoin, du 157e au 44e ; Acquaviva, du 141e au 58e ; Muler, du 1er étrang. au 2e étrang. ; Berthoin, du 104e au 165e ; Contet, du 3e au 52e ; Tisseron, du 129e au 104e ; Pascal, du 105e au 151e ; Pierar, du 160e au 168e ; Henry, du 12e bat. de chass. au 119e inf. ; Dombios, du 74e au 148e ; Lebreton, du 77e au 160e ; Godarl, du 46e au 154e ; Doumenjou, du 31e au 68e ; Gégonne, du 42e au 66e ; de Douhet d'Auzers, du 63e au 152e ; Bumontot, h. e., aéronautique, maintenu ; Baratsy, du 97e au 140e ; Neveus, du 1er zouaves au 53e inf. ; Herlinger, h. c., Ecole Saint-Cyr au 139e d'inf. ; Bertrand, du 51e au 4e zouaves ; Breconnier, du 50e au 117e ; Boisson, du 136e audit rég. ; de Salles de Hys, du rég. de sap.-pomp. au 7e inf. ; Lalanne, du 143e au 162e ; Bejot, du 72e au 84e inf. ; Partiot, du 11e au 163e ; Oligschlager, du 96e au 171e ; Nicolardot, du 134e au 170e ; Petilon, du 106e au 32e ; Mathieu, du 112e au 55e ; Souty, du 36e au 128e ; Chofftel, h. c., recrutement, maintenu ; Martin, du 68e au 28e ; Falconetti, du 3e tir. ind. au 5e tir. indig. ; Gazelles, du 27e bat. de chass. au 143e inf. ; Breylon, du 24e bat. de chass. au 40e inf. ; Ducray, du 23e bat. chass. au 159e inf. ; Heurtel, du 70e au 166e ; Desrousseaux, du 1er étrang. au 142e inf. ; Astoin, du 48e au 122e ; Trapet, du 9e tir. indg. au 1er étrang. ; de Gaigneron de Marolles, du 64e au 169e ; Boué du 122e au 145e ; Caitier, du 108e au 173e ; Calmon, du 8e tir. indig. audit rég. ; Muzard, du 71e au 72e ; Geay, du 6e tir. indig. au 47e inf. ; Menu, du 8e bat. de chass. au 120e inf. ; Berthon, du 3e tir. indig. au 51e inf. ; Sermage, du 13e au 21e ; Meullé-Desjardins, du 7e au 172e ; Travers, du 24e au 115e ; Fumey, des troupes auxil. marc., maintenu ; Fenêtre, du 144e au 88e ; Canavy, h. c., service de renseignements, maintenu ; Galdemar, h. c., recrutement, maintenu ; Jonelt, du 1er étrang. au 163e inf. ; Froment, du 143e au 173e, major ; Mayer-Samuel, du 101e au 51e ; Deleuze, du 142e au 115e, major ; Vernois, du 2e étrang. au 117e inf. ; Huc, du 34e au 11e ; Laplace, du 3e zouaves au 101e inf. ; Gladel, du 121e au 17e, major ; Darc, du 102e au 1er zouaves ; Crespeaux, du 88e au 11e ; Têle, du 29e au 23e ; Morel, du 157e au 84e ; Etienne, de l'état-major, maintenu ; Chavanne, du 25e bat. chass. au 156e inf.

Cavalerie. — Au grade de colonel : les lieutenants-colonels Lenez Cotty de Brécourt, du 4e chass. au 9e chass. ; de Brauer, du 28e drag. au 3e drag. ; de la Ruelle, du 12e drag. au 11e drag. ; Couverchel, du 4e spahis, maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel : les chefs d'escadron Luce de Trémont, du 3e cuir. au 28e drag. ; Duvernoy, de l'ét.-maj. au 4e chass.

Au grade de chef d'escadron : les capitaines Moullard, du 9e huss. au 3e spahis ; Loche, du 11e drag. au 22e drag. ; Lafallie, de la 8e comp. caval. remonte au 2e chass. d'Afr. ; Huel, ét.-maj. de l'Ec. d'appl. caval. au 27e drag. ; Robinot de La Pichardais, du 3e chass. au 2e huss. ; Bucant, du 5e drag. au 29e drag. ; de Taihouët de Bois-Rohan, du 12e huss. au 2e chass. ; Chopin, du 18e drag. au 12e drag. maj.

Vétérinaires. — Au grade de vétér. princ. de 2e classe ; le vétér.-maj. de 1re cl. Querrau, nommé directeur service vétér. 2e corps.

Au grade de vétér.-maj. de 1re classe : les vétér.-maj. de 2e cl. Bernard, du 58e d'artil. ; Pecue, à l'Ecole milit. artill., maintenus.

Gendarmerie. — Au grade de colonel : les lieutenants-colonels Cotten, de la 11e légion à la 14e légion ; Bonnefoy, de la 18e légion, maintenu ; Merle, de la 10e légion bis à la 17e légion.

Au grade de lieutenant-colonel : les chefs d'escad. Kremer, de la 15e légion ter, maintenu ; Moissenet, inf. de la garde républicaine, maintenu ; Beque, caval. de la garde républicaine, maintenu ; Briest, de Poitiers, à la 9e légion.

Au grade de chef d'escadron : les capitaines Roland à Gap, maintenu ; Taillandier, à Niort, maintenu ; Brody, à Draguignan, maintenu ; Fagedet, de Nice pour Digue ; Pauty, 19e légion, maintenu ; Blaye, de Paris (1re section), à la Rochelle ; Serraz, de Béziers à Nîmes ; Arnault, d'Issoudun pour Albi ; Rentz, de Nouméa pour Valence ; Marin, de Dieppe pour Tulle ; Bot, de la 19e légion, maintenu.

Artillerie. — Au grade de colonel : les lieut.-colonels Leduc, du 10e rég. à pied, maintenu ; Lequime, du palais de la Chambre des députés, maintenu ; Boichut, de la section technique d'art. au 61e rég.

Au grade de lieut.-colonel : les chefs d'escadron Robin, du 34e rég. ; de Verchère, du ter, maintenus ; Cordier, du 11e rég. au service de l'aéronaut. milit. ; Klentz, du 40e r., maint. ; Althoffer, de l'état-maj. du 9e corps d'armée, maint. ; Ducros, du 38e rég. au 56e rég. ; Masselin, de l'ét.-major du gouv. militaire de Paris, maint. ; Sorne, de la fraction du 2e rég. à pied, maint. ; Lamorre, de la section du personnel du service d'état-major, maintenu ; Rémond, du 2e bureau de la 3e direction au ministère de la guerre, maint.

Au grade de chef d'escadron : les capitaines Berge, du 8e régiment à pied ; Marie, du 22e, maintenus ; Seacchotte, du 48e rég., nommé major ; Champollion, de Toul au 62e rég. ; Le Fèvre, de l'ét.-maj. détaché au 3e régiment à pied, maintenu ; Rougeul, du 51e rég., maintenu ; Cauvin, du 45e rég. au 30e régiment ; Artinon, du 6e rég. ; Wargnier, du 4e rég. à pied ; Christmann, de Puteaux ; Richard, du 2e rég. ; Dessirier, du 1er ; Defrance, du 17e rég. ; Charpy, du 50e rég. ; Masson, du 37e rég., maintenus ; Rémond, du 2e bureau de la 3e direction au minist. de la guerre au 11e rég., 1er groupe ; Demogue, de Calais, maintenu ; Ballut, de l'atelier de Puteaux à l'atelier de Vincennes ; Wahl, du 15e rég., maintenu ; Carcenet, h. c., état-maj. de l'armée, maintenu ; Countolet, du 1er rég. à pied.

Officiers d'administration. — Au grade d'offic. d'adm. princip. : les officiers d'administration de 1re classe : Gilly, de Toulouse ; Besson, de Constantine, maintenus.

Train des équipages. — Au grade de lieut.-col., le chef d'escadron Fulebic, du 18e esc., maintenu.

Au grade de chef d'esc., les capitaines : Lhomme, du 2e esc., maint. ; Dalloz, du 18e esc., maintenus.

Génie. — Au grade de colonel, les lieut.-col. : Zeller, d'Amiens ; Perret, de Versailles, maintenus.

Au grade de lieut.-col., les chefs de bat. : Mathy, de Paris-Sud, à la section technique du génie ; Foissey, de la sect. techn. du génie ; Douchy, de l'Ecole sup. de guerre, maintenus.

Au grade de chef de bat., les capit. : Bailly-Maître, du Havre ; Dupin, inspecteur technique et des côtes ; Andrieu, de Bône ; Mevel, de Médéa ; Lescure, de Montpellier ; Guillaume, de Remiremont ; Armel, de Montauban, maintenus.

Intendance. — Au grade de sous-intendant militaire de 2e classe : Bahou, sous-intend milit. de 3e classe, à Tarbes, maintenu.

Au grade de sous-intend. milit. de 3e classe, les adjoints : Bezombes, à la Fère ; Briand, à Briançon ; Albert, à Saint-Mihiel, maintenus ; Bertrand, capit. au 3e tir., désigné division d'Oran ; les adjoints : Communal, à Foix ; Attané, à Privas, maintenus ; Guyon, Maroc occidental, à Amiens ; Dutour, du 15e corps, désigné à Oran ; Baretin, capitaine, du 20e d'art., désigné à Alger ; les adjoints : Brutel, du 6e corps, désigné à Rouen ; Bourdaire, à Toul ; Jabot, de Tunisie ; Cahuzac, de Constantine ; Laurent, de Chaumont ; Laurent, de Valence, maintenus ; Hermann, du 12e corps, désigné à Guéret ; Bouyssié, de Constantine, désigné à Mont-de-Marsan ; Detté, du 20e corps, désigné à Limoges ; Delpéré de Cardaillac de Saint-Paul, du Maroc oriental, à Poitiers ; Adrian, d'Oran à Auxonne ; Reynaud, du Maroc oriental, affecté à Montpellier.

Au grade d'officier d'administration principal, l'officier d'administration de 1re classe Vécho, de la 6e région, maintenu.

Service de santé. — Au grade de médecin principal de 1re classe, les médecins princ. de 2e classe Buotte, de Paris ; Poirier, de l'hôpital militaire d'Oran, maintenus.

Au grade de médecin principal de 2e classe, les médecins-majors de 1re classe : Delaborde, de l'hosp. d'Epinal ; Gary, de l'hosp. de Castres ; Provendier, de l'hosp. du Mans ; Friant, de l'hôp. Bégin de Saint-Mandé, maintenus ; Viela, du 108e d'inf. à l'hôpit. de Toul ; Lejeune, de l'hôpital de Rennes, maintenu.

Au grade de médecin-major de 1re classe, les médecins-majors de 2e classe : Gryses, de l'hôpital de Lille, maintenu ; Baron, des troupes d'occupation du Maroc occidental, maintenu ; Bisrer, du 134e d'inf. au 2e d'art. camp. ; Rougier, méd.-maj. de 1re cl. en non-activité au 40e d'art. de camp. ; Jodry, du 22e d'inf. ; Drevet, du 112e d'inf. ; Candi, du 86e d'inf. ; Clerc, du 17e d'inf. ; David, de Tunisie, maintenus ; Deyrolle, du 36e d'art. aux troupes du Maroc occid. ; Dicksin, du 145e d'inf. ; Natalelli, d'Algérie ; Nielsen, du 62e d'inf., Spire, du 159e d'inf. maintenus.

Au grade d'officier d'administration principal, l'officier d'adm. de 1re cl. Glorion, de Belfort, maintenu.

Services d'état-major et du recrutement. — Au grade d'officier d'administration principal, l'officier de 1re cl. Granier, du 1er corps, maintenu.

Infanterie coloniale. — Au grade de colonel : les lieutenants-colonels Le Rouvillois, du 22e rég. ; Mayer, du 2e rég., maintenus.

Au grade de lieutenant-colonel : les chefs de bataillon Bonnin, du 21e rég. au 22e rég. ; Vautravers, de Paris, au 16e rég. ; Hilaire, du Tchad ; Diérel, de Paris, maintenus.

Au grade de chef de bataillon : les capitaines Mattler, du 22e rég., maintenu ; Lorin, de Paris au 7e rég. ; Mathieu, en Afrique occidentale ; Leroy, du 5e rég., maintenus ; Sourisseau, du 5e rég. ; Parroque, de Paris ; Bastard, du Tonkin, maintenus ; Moreau, de Paris au 21e rég. ; Coulais, du 22e rég., maintenus.

Artillerie coloniale. — Au grade de chef d'escadron, les capitaines : Thiébaux, du 2e rég. ; Taissier, du 3e rég. à Toulon ; Quénéa, du 1er rég. à Rochefort ; de Chaunac-Lanzac, du 2e rég., maintenus.

Intendance coloniale. — Au grade de sous-intend. milit. de 3e classe, les adjoints à l'intendance : Douvion, de la Guadeloupe ; Boger, de Lyon, le cap. d'art. Denarcy, de l'Afrique occidentale maintenus.

Corps de santé colonial. — Au grade de médecin principal de 2e classe, les médec.-maj. de 1re classe ; Lairac, du 2e rég. d'art. coloniale, en mission tempor. à Cette ; Delrieu, de l'Afrique occidentale, maintenu.

Au grade de médecin-major de 1re classe, les méd.-maj. de 2e classe : Faucheraud, de Madagascar ; Violle, du Maroc ; Gibert, du Maroc ; Puyssigier, de l'Afrique occid. ; Percheron, du Maroc ; Bagorn, en congé ; Rousseau, h.-c., Abyssinie, maintenus.

MUTATIONS

Comités et Commissions. — Les Commissions prévues par la loi du 5 janvier 1872 pour l'établissement des travaux d'avancement au choix des lieutenants et adjudants d'infanterie, de cavalerie et d'infanterie coloniale, ont été constituées ainsi qu'il suit :

Infanterie. — Président : le général de division Pambet, commandant la 22e division d'infanterie ; membre : le général de brigade Rouvier, chef du cabinet du ministre de la guerre ; rapporteur : le général de brigade Guillaumat, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Cavalerie. — Président : le général de division Bridoux, commandant la 5e division de cavalerie ; membre : le général de brigade Rouvier, chef du cabinet du ministre de la guerre ; rapporteur : le général de brigade Anselin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

Infanterie coloniale. — Président : le général de division Parreaux, commandant la 2e division d'infanterie coloniale ; membre : le général de brigade Rouvier, chef du cabinet du ministre de la guerre ; rapporteur : le général Berdoulat, directeur des troupes coloniales au ministère de la guerre.

Le col. Grossetti, command. le 26e d'inf., et le col. Guénau de Montbelliard, breveté, command. le 13e huss., sont nommés membres du comité d'état-major.

Corps de santé des troupes coloniales. — Le médecin inspecteur Simond, h. c., directeur de l'Institut Pasteur de Constantinople, est réintégré dans les cadres et nommé membre du Comité consultatif de santé.

Le médecin inspecteur Rongé est mis à la disposition du ministre des colonies, pour être nommé membre du conseil supérieur de santé.

Servira d'état-major. — Le colonel Buport, d'inf. à l'état-major de l'armée (3e bureau), est nommé provis. chef dudit bureau.

Les lieutenants-colonels Cholla, d'infant., sous-chef d'ét.-maj. du 7e corps, nommé chef d'ét.-maj. de ce corps ; Sérot Alméras Latour, d'inf., à l'ét.-maj. du général Bufley, nommé sous-chef d'ét.-maj. du 7e corps ; de Lardemelle, d'inf., sous-chef d'ét.-maj. du 1er corps, nommé chef d'ét.-m. de ce corps ; Hoerter, du génie, à l'ét.-maj. de l'armée, nommé sous-chef d'ét.-maj. du 1er corps.

Les chefs d'escadron Thévenin, d'art., à l'ét.-maj. de l'armée, nommé à l'ét.-maj. du 7e corps ; Casalis, d'art., à l'ét.-maj. de l'armée, nommé chef de ladite section ; Raboteau, d'artillerie à l'ét.-maj. du 8e corps, nommé chef d'état-major du commandement supérieur de Reims ; Luyt, d'infanterie, chef d'ét.-maj. de la 41e div. d'infanterie, nommé à l'ét.-major de l'armée ; Lips, d'art., chef d'ét.-maj. de la 18e div. d'inf., nommé chef d'ét.-maj. de la 12e div. d'inf. ; Tanant, d'inf. à l'ét.-maj. de l'armée, nommé à l'ét.-maj. du général Rutley, membre du conseil supérieur de la guerre ; Condamy, du 7e d'inf. col., nommé à l'ét.-maj. du corps d'armée des troupes col.

Sont mis en activité hors cadres (service d'ét.-maj.) et reçoivent les affectations ci-après :

Sarda, col. du 3e tirail., nommé chef d'ét.-maj. du 8e corps ; Simon, lieut.-col. du 95e d'inf., nommé à l'ét.-maj. du gouv. mil. de Paris.

Les chefs d'escadron Defaucomberge, du 40e d'art., chef d'ét.-maj. de la 8e div. de cav. ; Janet, du 27e drag., nommé à l'ét.-maj. de l'armée ; Maurin, du 13e d'artil., nommé secrétaire du comité technique d'état-major ; Franck, du 13e d'art., nommé à l'état-maj. de l'armée ; Rondeleux, du 32e d'art., nommé à l'ét.-maj. du 5e corps ; Dufour, du 108e d'inf., nommé à l'ét.-maj. du 8e corps ; Brindel, du 172e d'inf., nommé à l'ét.-maj. de l'armée ; Passerieux, du 47e d'inf., nommé à l'ét.-maj. du 4e corps.

Services spéciaux de l'Afrique du nord. — Est mis hors cadres à la disposition du gouv. gén. de l'Algérie, le chef de bat. Perrin, du 5e tirail., pour être employé comme commandant supér. du cercle de Marnia.

Est mis à la disposition du commissaire résident général au Maroc, pour être employé dans le service des renseignements, le capitaine de Biois, du 2e spahis.

Sont détachés de leur corps pour être employés dans le service des renseignements du Maroc, les lieutenants Bunchon, du 2e bat. d'inf. d'Afrique, et Cazols, du 6e tirailleurs.

Infanterie. — Les colonels : Hallouin, h. c., ét.-maj., au 56e ; Balagny, en mission au 63e ; Delontaine, du 29e au 178e ; Moussy, du 25e au 83e ; Saurat, du 56e au 94e ; Gille, du 65e au 171e ; Leconte, du 91 au 123e ; Sorin, du 124e au 138e ; Vandenberg, du 138e au 112e.

Les lieutenants-colonels : Topart, h. c., ét.-maj. au 71e ; Breton, h. c., aéronautique au 83e ; Bernard, h. c., ét.-maj. au 41e, Tahon, du 136e au 8e tir. indig. ; Delegrange, du 136e au 93e ; Didier, du 142e au 135e ; Escalion, du 140e au 99e rég.

Les chefs de bataillon : Ménétrier, h. c., ét.-maj. au 85e ; Gilles, h. c., ét.-maj. au 75e ; Lemoyne, du 2e au 64e ; Martin, du 18e au 158e ; Caré, du 32e au 80e ; Notel, du 47e au 153e ; Levannier, du 51e au 31e ; C.C. P.P. ; Boubert, du 35e au 61e ; Perret, du 58e au 30e ; Leclerc, du 66e au 131e ; Dechaussoy, du 69e au 167e ; Louis, du 75e au 16e ; Haye, du 80e au 17e ; Piandé dit Quentaa, du 84e au 1er étrang. ; Servagnan, du 85e au 20e chass. à pied ; Bertrand, du 86e au 29e ; Goupil, du 104e au 158e ; Savary, du 110e au 26e ; Moreaux, du 112e au 1er tir. indig. ; Mondain, du 114e au 108e ; Brenaire, du 115e au 109e ; Jouvin, du 117e au 103e ; Nugues Bourchat, du 125e au 157e ; de Gallé, du 135e au 2e étrang. ; Capperon, du 136e au 140e ; Prouteaux, du 166e au 168e ; Vidalon, du 26e chas. à pied au 155e inf. ; d'Urbac, du 4e zouaves au 2e zouaves ; Albigès, du 1er ind. au 61e inf. ; Rossillon, du 167e au 169e.

Cavalerie. — Les colonels : Vigogne, du 3e cuir., au 13e huss. ; Laurent, du 9e chass. au 10e chass. ; Gouzil, du 10e chass., au 15e chass.

Les lieut.-colonels : Pâtissier, de l'ét.-maj., au 29e drag. ; Maisoial, de la 3e div. de caval., au 12e drag.

Les chefs d'escadr. : Sénémaud, du 22e drag., au 21e drag. ; Hue, du 2e chass. d'Afr., au 6e chass. d'Afr. ; Maurel, du 23e drag., à la 5e comp. de cav. de remonte ; Lavigne-Delville, de la 1re div. de caval., au 20e drag. ; Franc, du 12e drag., au 3e cuir.

Gendarmerie. — Les colonels Weiss, de Tours à Perpignan ; Brissaud, de Lyon à Nantes.

Les chefs d'escad. Biseuil, d'Alger à Per-

CONTES ET VARIÉTÉS

Les Morts parfumées

Il n'y a rien là qui puisse rappeler l'œuvre du poète italien, cette troublante Pisanelle qui succombait sous l'étouffement des roses rouges.

Il s'agit simplement d'une humble vieille en bonnet qui fut servante toute sa longue vie et qui n'était qu'une servante...

Elle s'appelait Félicie et était déjà plus que sexagénaire lorsque je n'étais qu'un bambin. Elle m'amusait énormément, parce qu'elle avait la figure malicieuse en « casse-noisette » et possédait de la barbe tout comme un homme, même que j'étais enchanté de la lui tirer.

On la gardait à la maison, non pour son travail, plutôt vague, vu son grand âge, mais parce qu'elle n'avait jamais quitté la famille, passant du service d'une aïeule à l'autre, au cours de tant et tant d'années de dévoué service...

Et puis — je sus cela un jour où une cousine, plus âgée que moi, me livra cet important secret — Félicie avait une spécialité où elle était incomparable et qui la faisait bien aimer par tous : elle racontait des histoires, de belles histoires.

Car ce n'étaient pas des histoires quelconques, banales, des contes faciles pour les tout petits.

C'étaient, au contraire, des récits pour grandes personnes et pour grandes personnes seulement, et qu'elle environnait de mystère. Mais ces récits avaient le mérite de se rapporter, tous, paraît-il, à des membres de la famille.

Félicie avait été mêlée à tant d'événements, avait connu tant de gens !

Mais — comme je m'étonnais d'être impitoyablement mis à la porte quand je voulais me faufiler pour entendre — ma cousine m'expliqua que je ne pourrais connaître les belles histoires de la servante que quand je serais grand, moi aussi.

Et, curieux, je souhaitais que Félicie vécût jusqu'à ce temps-là...

Dieu merci, elle avait, malgré tant d'années, la meilleure santé du monde, et un jour vint où elle me trouva enfin digne d'écouter à mon tour.

Elle ne se fit même pas prier, comme si elle accomplissait là un devoir.

Et, à ma surprise, elle m'expliqua, avec une fidélité de mémoire surprenante, la douce façon dont mon grand-père et ma grand'mère maternels s'étaient connus et tendrement épris l'un de l'autre.

Oh ! quelle belle histoire c'était là, pleine de délicieuses anecdotes et d'imprévu, et de romanesque ! En son langage un peu fruste, Félicie détaillait des tas de souvenirs attendrissants. Et elle me traçait de grand'mère jeune fille un portrait infiniment séduisant, à moi qui n'en connaissais qu'une silhouette morose et si lointaine.

Grâce à cette humble femme, qui avait été sa servante et la servante de ses parents, revivait le plus délicat roman d'amour que l'on pût imaginer. J'en apprenais, un à un, tous les chapitres, car Félicie était intarissable, contente de se rappeler, et ne se rappelant, comme à dessein, que ce qui était tendre, heureux, joli.

Et ce ne fut pas seulement de grand'mère qu'elle me parla. Elle avait connu tout le monde et aux différentes générations dans la famille. Elle n'avait oublié personne, toujours prête à de nouveaux souvenirs, à des anecdotes nouvelles.

Elle me dit ainsi vingt histoires plaisantes sur mon grand-oncle Benoît, cet homme d'apparence rigide dont le sévère portrait en pied du salon était tout ce que je connaissais de lui... Cet oncle Benoît avait été le héros de toute une aventure amoureuse, très tendre. Ce que j'appris de lui fut une révélation.

Et tante Lise..., cette bonne vieille tante à bigoudis qui m'avait si souvent fouetté ! Je cessai de la maudire en apprenant l'histoire émouvante de ses fiançailles et en entendant décrire l'adorable minois qu'elle avait à ses dix-huit ans.

Et le cousin Théophile, ce gros bonhomme à verrues dont on ne parlait qu'avec mépris sous prétexte qu'il s'était sottement ruiné ! Félicie s'essuyait les yeux en rappelant comment ce digne cousin, aussi faible que sentimental, avait sacrifié toute sa fortune pour faire le bonheur d'une femme.

Et la belle histoire encore qui me fut racontée sur la tante Geneviève, cette tante morte à vingt-cinq ans et dont je ne connaissais que la rêveuse image dans l'album à photographies... Elle était morte d'un chagrin d'amour. Félicie nous le raconta.

Mais, chose remarquable, la bonne vieille ne se rappelait que des histoires où ces chers disparus avaient un joli rôle. On aurait dit qu'elle voulait ne nous les montrer que dans un cadre qui fût charmant.

— En avez-vous, tout de même, une mémoire, pour vous rappeler ainsi ! lui disais-je souvent.

— Bah ! répondait-elle, je ne me souviens que de ce qui fut heureux. Il n'y a que cela qui compte, que cela qui mérite de rester, et je suis contente de vous le redire, maintenant que vous êtes en âge de comprendre... Ne faut-il pas connaître un peu ceux qui sont partis ! Ne faut-il pas...

Et c'était visiblement sa marotte de ne rechercher dans sa caboche que des histoires douces...

Parfois, elle faisait tout à coup des découvertes. Des souvenirs revenaient :

— Attendez, enfants, que je reprenne le fil... Oui... c'est cela... Tenez... sur votre tante Claudine, j'en retrouve une... Ah ! comme elle fut adorée !... C'est vrai qu'elle était si jolie, dans ce temps-là...

Et nous ne nous lassions pas d'écouter cette suite de tendres récits dont les héros nous étaient tous chers.

Grâce à cette simple servante, l'histoire sentimentale de toute la famille s'édifiait à nos yeux ravis, dans tout ce qu'elle avait de plus délicat, et ces grands-parents, ces vieux cousins, ces vieilles cousines devenaient charmants. Tout le passé se réveillait, jeune, heureux : tous ces morts nous apparaissaient comme suivis d'une trace embaumée.

. . . .

Chère Félicie, sois bénie pour tout le bien que tu faisais là, en ton soin pieux de pauvre servante qui se souvenait et qui, n'ayant pas eu sans doute la part de tendresse sur terre, avais voulu donner à la tendresse de tous ceux que tu avais servis et avais aimés, le prolongement, même au delà du temps, de son parfum...

HENRY DE FORGE.

Feuilleton du 26 décembre — 56

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lapeillière-Desaclos

Nous ne pouvons pas tout dire, les procédés des Pollet et de leurs complices étant presque invariablement les mêmes. Le récit par le menu de tous leurs actes apporterait nécessairement à ce roman un caractère de monotonie que nous voulons éviter.

Nous devons dans cet ordre d'idées nous borner à narrer les crimes les plus odieux accomplis par eux afin de montrer l'horreur, la cruauté, la férocité des moyens mis en action par cette poignée de bandits qui maintinrent pendant plusieurs années, la région du Nord, sous le régime de l'angoisse et de la terreur.

A travers ces pages rouges, il nous a paru utile et reposant de faire intervenir quelques personnalités sympathiques qui, plus ou moins mêlées à l'action, éclairent notre récit et apparaissent comme un coin de ciel bleu trouant les nuages.

Les conversations tenues à Cassel chez M. de Valcroissant ou au château de Mérande sont, à nos yeux, d'un intérêt sinon supérieur, du moins infiniment plus captivant que les propos échangés, au cabaret de « L'Air des Champs », entre les affiliés à la bande sanguinaire.

Aussi, nous empressons-nous, avant de reprendre la trame noire des deuils et des assassinats, d'aller rejoindre cette douce Marguerite Lordeur que nous avons laissée à Cassel et que nous allons retrouver au château de Mérande en compagnie de sa sœur et de son amie Louise de Kergorant, très troublées de la visite annoncée à date prochaine de M. de Martinac et surtout de son neveu.

CHAPITRE L'

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES SUR LES CONCIERGES, LA NOBLESSE ET LE DEMI-MONDE

Attablés à la terrasse du café des Arcades, à Dunkerque, MM. de Mérande et de Kergorant font face à leurs amis, M. le comte de Martinac et Georges de Martinac qui viennent d'arriver de Paris.

— Nous apportez-vous de la capitale des nouvelles sensationnelles ? interroge M. de Mérande.

— Non, dit M. de Martinac, les nouvelles importantes emplissent les journaux et je pense que vous en recevez quelques-uns à Mérande. Je n'aurais, par conséquent, rien de neuf à vous apprendre.

— Nous ne parlons pas des événements intéressant le grand public, mais de ceux ayant trait à des gens de notre connaissance. Dites-nous, par exemple, comment se porte votre excellente concierge, Mme Machepain, mère de cette délicieuse enfant appelée dans le demi-monde Suzanne des Glayeuls. La mère et la fille se portent bien, sans doute ?

— Madame Machepain, tout à fait consolée de l'absence de sa fille, a repris l'usage de ...! délaissé par elle pendant quelques temps.

La maison était si mal entretenue que le propriétaire reçut un jour une plainte collective des locataires.

Le possesseur de l'immeuble vint et tint à Mme Machepain ce langage dont la simplicité l'excuse par l'éloquence :

« Madame la concierge, vous ne faites plus votre service depuis le départ de votre fille et le chagrin vous fait oublier le nettoyage de la maison ; l'éclairage de l'escalier a lieu à des heures tardives et les mille choses qui relèvent de votre fonction sont complètement négligées. A la première plainte d'un locataire, j'ai l'honneur de vous prévenir que je vous fiche à la porte comme une vulgaire épluchure.

Madame Machepain poussa un profond soupir qui souleva sa poitrine affaissée par les ans et répondit d'une voix émue :

— Je saurai surmonter ma douleur pour faire mon devoir.

Et elle appuya cette déclaration d'une prise de tabac qu'elle s'introduisit dans le nez d'un geste énergique.

Le propriétaire se borna à dire :

— Je prends acte de vos promesses. Et je vous renouvelle mes recommandations. Je ne veux dans la maison ni chien, ni piano, ni enfants.

Madame Machepain salua d'un geste affirmant qu'elle n'oublierait rien et le possesseur de l'immeuble se retira donnant à sa démarche l'allure solennelle spéciale à ces parvenus qui marchent en portant leur tête comme une châsse, les reins cambrés, le jarret tendu, toisant du haut de leurs sacs d'écus le peuple qui trime et qui peine, ce peuple dont ils sortent et qu'ils affectent de mépriser.

Ni chien, ni piano, ni enfants ! formule admirable, adoptée par certains propriétaires offrant un échantillon particulièrement intéressant de la sottise humaine, unie à l'égoïsme le plus odieux et à la vanité la plus puérile.

Madame Machepain regarda s'éloigner son patron, et quand il fut à bonne distance, elle lâcha en son honneur, la bordée d'invectives concentrées qu'elle tenait depuis longtemps en réserve, à son intention.

— Quoi, dit-elle, ni chien, ni gosses ! Les chiens valent mieux que toi, ancienne purée qui ramassais dans ta jeunesse les peaux de lapins jetées à la rue. C'est devenu riche en volant les autres et ça embrouille le pauvre monde parce que ça a eu de la veine. Vieux salaud, tu ne l'emporteras pas dans ta boîte en sapin, ta maison interdite aux toutous et aux petits. Et quand ça crèvera, c't' engeance qui ne veut pas de piano fera gémir les grandes orgues en l'honneur de sa sale carcasse.

Si ça vous fait pas transpirer !

Quelques locataires, entendirent, en les approuvant, les imprécations de Mme Machepain et le rapin du fond de la cour, intervenant, dit à la concierge :

— On n'a pas le droit d'avoir des chiens, mais il est permis de posséder un veau. Je vais en élever un dans mon atelier.

— Les veaux sont interdits dans les maisons bourgeoises.

— En tous cas, les cochons ont le droit de s'y installer. Votre propriétaire en est la preuve.

Mme Machepain approuva en riant de toute la largeur d'une bouche laissant entrevoir trois chicots aux attitudes penchées et prêts à quitter leur gencive à la première quinte de toux.

Puis, pour se remettre de ses émotions, la digne femme, après avoir fermé la porte de sa loge et agrafé la pancarte ordinaire signalant son absence, traversa la rue pour aller, selon son habitude, prendre une prune ou deux chez le mastroquet d'en face.

La pancarte portait ces mots :

« La concierge vient dans un estant. Elle est allé fair une course necolé. »

Jamais Madame Richepain ne quitte sa loge sans afficher cette indication destinée à faire prendre patience à ceux qui auraient un renseignement à demander à la concierge.

— Et sa fille ? en avez-vous entendu parler ?

— Certes, j'ai reçu d'elle, il y a quelque temps, une lettre datée de Singapoore. J'ai signalé ce détail à M. de Kergorant.

— Que vous dit-elle d'intéressant ?

— Je vais vous en donner lecture. Je la conserve sur moi, à cause de son parfum exotique.

Et M. de Martinac sortit de son portefeuille la lettre en question dont il fit connaître le contenu à ses amis.

Cette lettre était ainsi conçue :

Singapoore, 15 avril 19..

Mon cher ami,

Ne croyez pas que je vous oublie. Je pense fréquemment à vous et je me demande combien il vous reste encore de cheveux sur le devant.

Vous en aviez quatorze avant mon départ. J'espère qu'aucun d'eux ne vous a lâché, ce qui agrandirait davantage encore la raie un peu large que vous portez avec tant d'élégance.

Je vous dis ces choses parce que j'ai été, comme vous le savez, très mal élevée, et que j'ai une nature de gavroche dont les manifestations sont difficiles par ici où on parle qu'english, langue dont je ne comprends véritablement que deux mots : « Livre sterling ».

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

68, rue Nationale, Lille